

La création de notre entreprise, Pragmatic Source SARL est pour bientôt !

Soumis par Farzad FARID
07-05-2006
Dernière mise à jour : 07-05-2006

Après avoir passé des mois à monter un business plan, réfléchir à des noms de boîte et des marques, déposer les marques et les noms de domaines afférents, faire un plan de financement et une estimation de trésorerie viable, suivre des modules d'informations de la CCI et via l'ANPE, rédiger des statuts et remplir un dossier de demande d'aide ACCRE, Véronique et moi sommes enfin en phase finale de création de notre entreprise !

Le dossier ACCRE (qui porte bien son nom comme me l'a justement signalé Vincent, un ami) a enfin été posté, les statuts sont quasiment finis, le capital déposé sur un compte bloqué, il ne nous reste plus qu'à faire valider les documents par notre avocat et à déposer la demande de création de notre SARL au CFE de la CCI Haut-de-Seine (Centre de Formalité des Entreprises de la Chambre de Commerce et d'Industrie, ouf !).

J'ai pu vérifier que c'est un travail de longue haleine, nous avons pris du retard, d'autant plus que j'ai déjà commencé à travailler pour mon premier client, et je ne peux que conseiller aux gens qui voudraient se lancer à l'aventure de s'y prendre bien en avance. Pensez à lister exhaustivement toutes les tâches et sous-tâches indispensables, faites un rétro-planning très détaillé de toutes les tâches, et surtout ne sous-estimez pas le temps qu'il faut pour certaines opérations !

Rédiger des statuts, monter un dossier financier qui tienne la route, avec plan de financement, comptes de résultat prévisionnels sur 3 ans, besoins en fond de roulement, bilan prévisionnel et plan de trésorerie détaillé sur 12 mois, ça ne s'improvise pas ! Les conseils que je peux vous donner sur la création d'entreprise sont :

- Faites-vous aider. Il y a des modules de formation dans les CCI et, pour les chômeurs, l'ANPE peut organiser un programme de suivi personnalisé avec un organisme spécialisé.
- Achetez un ou plusieurs livres sur le sujet. En voici quelques-uns :
 - Stratégie pour la création d'entreprise, de Robert Papin. C'est apparemment une bible sur le sujet, malheureusement c'est un très gros livre, avec parfois trop d'information pour des gens comme nous qui veulent créer une petite société. Le site web est très intéressant et fournit plein de modèles de documents téléchargeables (statuts, lettres-type, etc.).
 - Créer son activité en solo, de Véronique Chambaud, Dunod. Petit ouvrage pratique mais plutôt orienté vers les... solos ! C'est à dire les indépendants (Entreprise Individuelle, EURL), professions libérales, etc.
 - Créer sa SARL, de la CCI de Grenoble, Delmas. Ouvrage très pratique, concret, avec toute la démarche intellectuelle et les procédures pour créer une entreprise de type SARL. C'est un livre plus facile à utiliser que "Stratégie..", ce 2ème ouvrage pouvant être utilisé comme complément sur des sujets pointus précis. On peut aussi télécharger des documents type sur le site des Editions Delmas, mais celui-ci est complètement buggé et marche très mal avec un vrai navigateur web (Firefox).
 - L'idéal est de pouvoir obtenir en fin de parcours un tableau pré-rempli avec toutes les formules de calculs automatiques pour les différents tableaux financiers. Mais faites d'abord l'exercice financier sur le papier vous-même ! Ne jouez pas aux apprentis sorciers avec une feuille Excel miracle ou un logiciel comme EBP Business Plan : vous risquez de manipuler des chiffres sans en comprendre le sens. Il ne suffit pas de jouer avec une valeur de BFR pour transformer un projet qui ne tient pas la route en société viable..
 - La recherche des noms de domaines et marques peut être fastidieuse. J'ai décidé de la faire tout seul, et la veille sur les marques m'a pris des semaines. Les moteurs de recherche (de type Google) et Euridile sont vos amis !
- Et oui!, même si comme moi vous êtes contre les brevets logiciels et contre les abus des marques, il me semble indispensable de déposer ses marques à l'INPI pour se protéger.
- Ce même site Euridile, mais il y en a d'autres comme societe.com, vous permet aussi, moyennant paiement, de récupérer les status et comptes de résultats d'entreprises existantes. Ça ne coûte pas cher (moins de 4 €), alors il ne faut pas hésiter à le faire ! C'est une source d'inspiration indispensable.
- Il faut aussi parfois faire une recherche poussée sur les marques, l'INPI fournit un fichier de marques ressemblant à votre demande qui est très fourni, mais attention c'est très cher ! Dans notre cas, cela a coûté 136 € pour une recherche.
- Le dépôt d'une marque coûte aussi extrêmement cher (250 € minimum), et il faut attendre près de 6 semaines pour avoir le certificat de dépôt définitif. Si vous avez besoin de la marque (pour acheter un nom de domaine par exemple), tenez-en compte !
- Protégez bien vos noms sur Internet. Après avoir fait ma veille, j'ai déposé plus de 40 noms de domaines (à 12€ HT l'unité c'est raisonnable) pour m'assurer que toutes les variations simples de ma marque m'appartiennent.
- Le cyber-squatting, ça n'arrive pas qu'aux autres.
- Vous évitez aussi de vous retrouver avec un nom de domaine dont le nom est proche d'une marque ou d'une société

existante.

- Utilisez toutes les extensions de domaines raisonnables. Attention : pour certaines extensions il vous faut des justificatifs. Par exemple pour un ".fr", jusqu'en juin, il faut déjà avoir un Kbis ! Voici des domaines à utiliser :

- .fr
- .com
- .net
- .org
- .biz
- .info
- .eu

- A part le prix, il n'y a aucune raison de ne pas ratisser large ! Si vos noms contiennent des espaces ou des tirets, pensez aussi à prendre les variations du nom de domaine avec les mots collés, séparés par des tirets, etc.

- Prenez des domaines .eu, ils sont aussi peu cher que les autres maintenant, et peut-être que votre entreprise aura un jour une visibilité européenne.

- Enfin, et surtout, n'oubliez pas votre vie de famille pour autant, et essayez de dormir un peu ! Cela n'a pas toujours été le cas pour moi et je parle en connaissance de cause.